



EquiLiberté 49
Fédération départementale



**DU 16 au 19 JUIN 2022
à LA CHAPELLE DU GENÊT - BEAUPREAU EN MAUGES**

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM DU GROUPE : _____

Nom : _____ Prénom : _____

* **Adhérent ÉQUILIBERTÉ** – N° d'adhérent : _____

La randonnée équestre entrant dans le cadre des activités à risques, la participation à cette randonnée exige que vous soyez assuré individuellement pour les risques encourus.

ÉQUILIBERTÉ 49 accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher) :

- Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de m'assurer en responsabilité civile pour la pratique de l'équitation (dommages causés aux tiers) ainsi que de l'intérêt d'avoir une assurance « garanties corporelles ».
- Je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation d'extérieur pour la durée de la Trans'Anjou.
- Je m'engage à fournir **ma carte d'ÉQUILIBERTÉ ou ma licence F.F.F.E. ou un certificat d'assurances** relatif à cette Responsabilité Civile (RC pratiquant), ainsi que les **photocopies des pages identification et vaccination de mes équidés**.

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À L'INSCRIPTION

- Photocopie Carnet du Cheval (Page d'Identification + Page Vaccination à jour)
- Photocopie des Assurances
- Votre Chèque au nom d'Equiliberté 49

- J'ai bien lu et accepté le règlement joint à ce formulaire.

Tarif Randonneur Adhérent Equiliberté : 170 € X _____ = _____ €

Tarif Randonneur NON Adhérent Equiliberté : 180 € X _____ = _____ €

(remboursement possible jusqu'au 31 Mai 2022)

J'envoie les bulletins, les documents & le chèque correspondant, à l'adresse ci-dessous

Date et Signature (obligatoire)

Madeleine GALLÉ
1, rue du Layon - TIGNÉ
49540 LYS HAUT LAYON
E-mail : mg.equiliberte49@orange.fr



Randonneurs

Nom Prénom Adresse	Adresse Mail Téléphone Fixe Mobile	Cavalier Meneur Accompagnant	<u>ASSURANCE</u> <i>N° Adhérent Equiliberté N° Licence FFE N° & Nom Autre Cie Assurance</i>

VOS CHEVAUX (Entier non accepté)

Nom du cheval	N° SIRE	Date dernière vaccination	Dernier lieu de stationnement de l'équidé

VOS VÉHICULES (indiquer type et nombre)

	V.L.	Van	Fourgon	Camping-Car Caravane	Camion 12,5 T
Nombre					



Par des randonneurs

Pour les randonneurs

EquiLiberté 49

Fédération départementale

equiliberte49.fr

Règlement applicable aux rassemblements organisés sous la tutelle d'ÉQUILIBERTÉ 49

Covid et risque d'annulation : En raison de l'incertitude sur le risque d'annulation administrative, les organisateurs se réservent le droit d'annuler eux-mêmes la manifestation au plus tard le 31 Mai 2022.

ORGANISATION

Pour les rassemblements l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement ouvert déclaré à l'IFCE chacun des participants restant seul responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses animaux dont il conserve la garde pleine et entière.

Au départ, une carte (de préférence au 1/25000^e) sera distribuée aux participants. Elle indiquera les circuits, les zones potentiellement dangereuses, les points de ravitaillement et de pique-nique, ainsi que les n° de téléphone de secours.

En application du règlement intérieur de la Fédération ÉQUILIBERTÉ, les cavaliers participant à la randonnée doivent être en possession d'une RC couvrant leur responsabilité en cas de dommage causé à autrui dans le cadre de l'activité proposée (carte Equiliberté, licence FFE, ou équivalent).

Lors de l'inscription il est possible de souscrire cette RC pour la journée en faisant la demande aux organisateurs.

Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

RECOMMANDATIONS

Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également fortement conseillée.

Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un mandataire désigné par eux.

Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstance, avec un matériel adapté au niveau du couple cavalier/cheval.

Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.

PRESCRIPTIONS SANITAIRES

- ❖ En application de l'arrêté préfectoral n° 2018-003 réglementant les rassemblements d'équidés dans le département du Maine-et-Loire, les équidés doivent être identifiés (n° SIRE et puce) avec vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires fixées dans l'arrêté. Un vétérinaire sanitaire est désigné le jour du rassemblement, en DDPP49.
- ❖ Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée et des contrôles aléatoires pourront être effectués, tout manquement pour défaut de sécurité sanitaire du rassemblement devant être signalé par l'organisateur aux services préfectoraux.
- ❖ En cas de besoin, les frais d'intervention du vétérinaire sanitaire seront à la charge du détenteur de l'animal.

**Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné
par une exclusion immédiate du rassemblement sans dédommagement.**

PROGRAMME DU RASSEMBLEMENT :

Le lieu du bivouac situé à **La Chapelle du Genêt**, est le même pour les 4 jours.

Jeudi 16 Juin :

- À partir de 9 h 00 : Ouverture du site, accueil des participants, inscription, remise des différents documents et installation des paddocks
- Le repas du midi est à la charge des participants
- Possibilité d'une rando libre (avec carte au 1/25 000^e) de 15 km environ
- À partir de 19 h 00 : Vin d'honneur, ouverture officielle de la Trans'Anjou 2022
- À partir de 20 h 00 : Repas

Vendredi 17 Juin : circuit 1

- À partir de 7 h 00 : Petit déjeuner
- Départ en randonnée à partir de 8 h 30 (dernier délai 9 h 30), circuit balisé de 30 km environ
- Vers 11 h 00 : Pause casse-croûte
- Vers 12 h 30 : Repas du midi
- 14 h 00 : Départ pour le retour
- À partir de 19 h 00 : Repas

Samedi 18 Juin : circuit 2

- À partir de 7 h 00 : Petit déjeuner
- Départ en randonnée à partir de 8 h 30 (dernier délai 9 h 30), circuit balisé de 29 km environ
- Vers 11 h 00 : Pause casse-croûte
- Vers 12 h 30 : Repas du midi
- 14 h 00 : Départ pour le retour
- Grande soirée de Gala :
 - 18 h 00 : Spectacle Equestre
 - 19 h 00 : Apéro
 - 20 h 00 : Repas et lancement de la soirée de Gala (animations et soirée dansante à l'issue du repas)

Dimanche 19 Juin : circuit 3

- À partir de 7 h 00 : Petit déjeuner
- Départ en randonnée à partir de 8 h 30 (dernier délai 9 h 30), circuit balisé 21 km environ
- Vers 13 h 00 : Vin d'honneur, remerciements de fin, suivi du repas ; sur le site du bivouac de La Chapelle du Genêt.

**Afin de faciliter la mise en place des bénévoles
qui assurent votre sécurité sur les circuits,
merci de bien vouloir respecter les horaires de départ
(le matin et après la pause déjeuner).**